

DIMANCHE 29 JUIN 2025
À CHAMPS-SUR-MARNE

Renseignements administratifs

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone domicile* : Portable* :

* obligatoire

Document à présenter

Photocopie:

☐ Carte nationale d'identité/ ☐ Passeport/ ☐ Permis de conduire/ ☐ Carte de séjour/

ET

☐ Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)/ ☐ KBIS (pour les professionnels)/

Numéro du document : Date de délivrance :

Préfecture ou sous-préfecture ayant délivré le document :

Tarifs et jour d'inscription

Dimanche 25 mai 2025 de 8h à 12h et de 14h à 16h

Salle André le Nôtre au Rez-de-Chaussée (Ancien Presbytère)

Campésiens : 3 mètres = 19€ ou 6 mètres = 38€

Non-Campésiens : 3 mètres = 25€ ou 6 mètres = 50€

Liste obligatoire des objets mis en vente

ATTENTION !

Après 8h : les accès seront fermés aux véhicules des exposants entrants.

Les exposants retardataires achemineront à pied leurs objets sur leur emplacement...

Après 9h : L'organisateur pourra considérer un emplacement non occupé comme libre, et le réattribuer à sa convenance. Les frais de cet emplacement resteront acquis à l'organisateur.

Cadre réservé à l'organisateur

Nombre de mètres retenus :

Montant payé :
(☐ espèces ☐ chèque)

Règlement

à remettre signé aux organisateurs

1) Conditions de participation

- a) Ouverte à tous dans la limite des places disponibles et être majeur;
- b) Engagement sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal);
- c) Le fait de participer à ce troc et puces exige le respect des clauses de ce règlement.

2) Créneaux horaires

Le troc et puces se déroule de 8h à 18h.

Installation des stands entre 5h30 et 7h30. Les véhicules devront **impérativement** être retirés de l'espace brocante à 8h.

Les emplacements devront être aménagés au plus tard à 8h.

Aucun véhicule ne doit entrer, ni circuler sur l'espace de 8h à 18h.

3) Emplacements

- a) Quel que soit le motif, tout emplacement réservé et réglé ne pourra être remboursé ;
- b) Les emplacements sont attribués au moment de l'inscription.

4) Impérativement

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral, un contrôle des stands sera effectué au cours de la journée.

Tout professionnel non justifié au moment de l'inscription, se verra refuser la possibilité de participer à la brocante sans procédure de remboursement. Le nombre de professionnels sera limité.

Lors du contrôle, il est impératif de présenter le numéro d'attribution de la ou des places.

5) Obligations du participant

Tout barbecue et friteuses sont strictement interdits sur le parcours de la brocante en extérieur. (merci de votre compréhension). Les ventes de produits alimentaires sont strictement réservées aux associations et aux professionnels.

Les objets exposés sont la propriété du participant (objet personnels et usagés : Art. L310-20 du code du commerce) **et ne doivent pas avoir été achetés récemment dans le seul but de les revendre à la brocante.**

Sont interdits à la vente : Les denrées alimentaires (y compris les boissons alcoolisées ou non); les CDs et disques gravés; des animaux vivants ou espèces protégées (naturalisés ou non); les armes (toutes catégories); des produits stupéfiants ou médicaments; des articles à caractère pornographique, des objets volés provenant de recel...

La liste des objets mis en vente est à rédiger sur le bulletin de participation.

Le stand sera tenu par le signataire du bulletin d'inscription.

Engagement sur l'honneur du participant

Je soussigné(e) M^{me} M^{lle} M^r atteste par la présente l'exactitude des renseignements portés sur le bulletin d'inscription,

Atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation,

Déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (**article R321-9 du code pénal**),

Déclare que les objets exposés usagés, mobiliers ou autres, destinés à la mise en vente ou à l'échange sont ma propriété (**article L310-2 du code du commerce**),

Déclare que les dits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus ce jour.

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Signature :

Fait à Champs-sur-Marne, le/..... 2025